

oublier que dans tous les cas les nombres d'élèves dont il s'agit sont considérables, et que les postes de dépense où il est difficile d'obtenir l'uniformité pour toutes les provinces sont toujours relativement peu importants par rapport au total provincial.

Auparavant, on se fiait uniquement aux états financiers vérifiés et aux comptes publics qui étaient publiés, ce qui entraînait des délais parfois de plus de 30 mois entre la fin d'une année scolaire et la publication des données sur le coût de l'enseignement au Canada. Fort heureusement, les ministères provinciaux de l'Éducation fournissent maintenant budgets et autres renseignements qui permettront de publier les estimations financières en même temps que la statistique des effectifs.

La détermination exacte du coût actuel de l'enseignement a permis au gouvernement fédéral de fournir aux provinces des sommes substantielles (62.9 millions de dollars en 1971-72) pour la cause du bilinguisme. Un pourcentage fixe du coût par élève du niveau primaire-secondaire est versé à chaque province, en fonction de ses coûts, pour l'enseignement d'une langue minoritaire et le temps consacré à cette fin.

On ne peut trop insister sur l'importance d'une statistique adéquate pour mettre au point et appliquer un programme d'aide à l'enseignement. Il existe déjà une excellente base de données qu'on améliore et perfectionne sans cesse. L'utilisation de la statistique de l'enseignement pour établir et appliquer des programmes en vue d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux est maintenant une possibilité réelle et pourrait être mise en application immédiatement.

Les données financières, ainsi que la statistique des effectifs étudiants et du personnel enseignant, forment partie intégrante d'un système d'information à l'échelle nationale mis sur pied par le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada et actuellement en voie de structuration, mais qui a été appliqué par la Division de l'éducation de Statistique Canada depuis 1969. De plus, d'autres initiatives ont été prises pour compléter le tableau statistique. En 1971, une enquête a été effectuée sur le ramassage scolaire dans le but de fournir des données nationales et provinciales sur certains aspects de ce phénomène particulier de l'enseignement au sujet duquel on n'a toujours possédé que fort peu de renseignements; les résultats de l'enquête doivent paraître vers le milieu de 1973. Les mesures récentes adoptées dans presque toutes les provinces pour regrouper les services administratifs et d'enseignement ont amené un accroissement sensible des services de transport des écoliers qui, semble-t-il, représentent à l'heure actuelle de 3% à 10% du budget des conseils scolaires.

**Contributions fédérales à l'enseignement.** En 1970-71, les universités et collèges ont reçu plus de 76% de leurs fonds d'exploitation des gouvernements fédéral et provinciaux. Les écoles et collèges privés tirent habituellement les leurs des frais de scolarité, du revenu de la dotation, des dons et des montants fournis par les organisations qui les patronnent.

D'après les estimations, les dépenses fédérales au titre de l'enseignement en 1969-70 se sont élevées à 803 millions de dollars, sans compter les sommes versées aux provinces en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces. En outre, environ 205 millions ont été dépensés au niveau universitaire et les sommes consacrées à l'enseignement postsecondaire non universitaire, y compris à la formation professionnelle, se sont chiffrées à 403 millions. Enfin, les dépenses directes du gouvernement fédéral au titre de l'enseignement primaire et secondaire et de la formation pédagogique ont été évaluées à 195 millions.

Environ 60 ministères et organismes fédéraux participent d'une manière ou d'une autre au financement de l'enseignement. Comme on l'a déjà indiqué, le gouvernement fédéral n'a aucune part dans l'organisation et l'administration de l'enseignement. Toutefois il s'intéresse énormément à la quantité et à la qualité de l'enseignement dispensé, au degré de qualification de la population et à l'ampleur de la recherche scientifique réalisée au Canada; il est en effet conscient de l'importance de ces facteurs au niveau de l'économie nationale et du développement individuel et social.

Ces dernières années, les modalités de l'aide fédérale à l'enseignement ont sensiblement changé. Par suite de la conférence fédérale-provinciale d'octobre 1966, le gouvernement fédéral s'est engagé à fournir une aide accrue à l'enseignement. Compte tenu du fait que l'éducation relève des autorités provinciales, il a décidé de suspendre le paiement direct des subventions de fonctionnement aux universités et de faire bénéficier d'une aide financière non seulement l'enseignement universitaire mais aussi la totalité, ou la presque totalité, de